

Je suis Caporal-chef, donc un gradé de l'Armée de Terre à part entière. A ce titre, j'ai des droits, des devoirs, ainsi que des responsabilités à assumer.

DES DROITS :

J'ai le droit de partir en permission et non plus en vacances scolaires.

J'ai le droit de percevoir une solde de plus de quatre mille francs (4 000 frs) que je justifie par mon travail et par mon grade. Je suis donc payé pour m'instruire afin de réussir aux examens de fin d'année, c'est-à-dire le Certificat Militaire du 1er degré et le Certificat Technique du 1er degré de ma spécialité.

DES DEVOIRS :

J'ai le devoir, lors des retours de permission de respecter les heures prescrites.

J'ai le devoir d'être disponible, car la notion de permission inclut l'éventualité d'un rappel, en cas de mobilisation, au sein du régiment de réserve que forme l'Ecole, le 86e Régiment d'infanterie, afin d'assurer un service de garde ou de défense du quartier.

J'ai le devoir de m'instruire afin d'assurer mon emploi au sein du 86e Régiment d'infanterie et dans les unités où je serai affecté après ma formation à l'Ecole avec succès.

DES RESPONSABILITES :

La responsabilité du véhicule ainsi que de ses occupants en tant que chef de bord.

La responsabilité des règles de sécurité dans l'emploi de l'armement et des munitions.

La responsabilité des matériels individuels et collectifs que j'utilise quotidiennement à l'instruction ou dans les actes de la vie courante (couchage, ameublement).

DESTINATAIRES :

- lex par Caporal-chef
- élève sous-officier d'active
- SG